



REGLEMENT DU CONCOURS SLAM

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

L'ASELQO la Source organise un concours de créateurs de SLAM en langue française. Les participants à ce concours pourront présenter leurs œuvres lors de la journée « FESTIV'ASSOS » qui se déroulera le samedi 20 mai 2017.

La thématique de ce FESTIV'ASSOS 2017 est le chiffre « 5 », un sujet autour de ce chiffre serait le bienvenu lors de cette journée.

ARTICLE 2 : PARTICIPANTS

La participation au concours est gratuite et ouverte à tous.

ARTICLE 3 : OBJET DU CONCOURS

L'objet du concours est de sélectionner des lauréats sur des performances de SLAM (textes et oralités). Ces lauréats bénéficieront de prix offerts lors du Festiv'Assos.

ARTICLE 4 : LES CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le règlement et la liste des pièces à fournir sont à la disposition des participants auprès de l'ASELQO La Source, de la Maison des Associations Sainte Catherine, sur les sites www.orleans-metropole.fr et www.aselqo.fr

Les pièces à fournir sont les suivantes :

- Demande d'inscription sur papier libre précisant Nom, Prénom, adresse, adresse mail et numéro de téléphone de l'auteur ou de chacun des auteurs composant un groupe.
- Le texte objet du concours.
- Une autorisation parentale signée pour les mineurs non émancipés.*
- La copie d'une pièce d'identité de l'auteur ou de chacun des auteurs composant un groupe s'il y a lieu.
- Une lettre signée autorisant l'utilisation de l'œuvre produite.*
- Une autorisation signée, éventuellement par le représentant légal pour les mineurs, relative au droit à l'image et concernant l'auteur ou chacun des auteurs composant un groupe s'il y a lieu.*

(*conformes aux modèles proposés. Ces formulaires types à renseigner peuvent-être retirés à l'ASELQO La Source et sont téléchargeables sur les sites www.orleans-metropole.fr et www.aselqo.fr).



L'ensemble du dossier ainsi constitué sera adressé avant le **vendredi 5 mai 2017 à midi**. Il pourra l'être, au choix du candidat:

- Par voie postale (le cachet de la poste fera alors foi du respect des délais) à l'adresse suivante :
 - ASELQO Sainte Beuve, 1 place Sainte BEUVE 45100 ORLEANS
- Par dépôt de l'ensemble des pièces du dossier sous pli fermé libellé comme suit :
 - « Concours SLAM ASELQO/Maisons des Associations d'Orléans » à l'un des accueils suivants :
 - Mairies de Proximité ou Mairie Centrale de la Ville d'Orléans,
 - Bibliothèques ou Médiathèques de la Ville d'Orléans,
 - Maisons des Associations de la Ville d'Orléans
 - *ASELQO La Source*
 - La Ligue de l'enseignement, Avenue du Parc Floral
- Par courriel à : mdals@orleans-metropole.fr
: saintebeuve@aselqo.asso.fr

Tout dossier ne comportant pas l'intégralité des renseignements et pièces demandées ne sera pas retenu. La participation à ce concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

ARTICLE 5 : LES GARANTIES

Tout participant, qui adresse son projet d'œuvre dans le cadre du présent concours, certifie et garantit qu'il en est l'auteur exclusif et unique (à titre individuel ou au titre du groupe), et qu'il ne viole pas directement et/ou indirectement les droits de tiers ; Le candidat fera son affaire personnelle de la conformité avec la réglementation en vigueur notamment relative aux droits d'auteur (SACEM SACD)

Tout participant au concours accepte, s'il est sélectionné, que son projet puisse faire l'objet d'une diffusion et/ou figurer sur une éventuelle vidéo réalisée à l'occasion de cet événement.

ARTICLE 6 : LE DEROULEMENT DU CONCOURS

Le jury sera constitué le jour même dans le public présent.

Les participants seront classés en trois catégories :

- enfants, moins de 12 ans
- adolescents, de 12 ans à 17 ans
- adultes, plus de 18 ans.

Les modalités :

- Passage individuel, en duo ou trio.
- Le temps de passage par candidat(e) est de 3 min 45 maximum
- Un texte par passage suivant le nombre de participants
- Possibilité de lire son texte, néanmoins le « par cœur » est priorisé
- Les accessoires sont autorisés mais pas obligatoires
- Le texte doit obligatoirement être issu de la propre création de l'auteur qui a la possibilité de s'associer à une autre personne pour « slamer » son texte.
- La musique n'est pas autorisée

Seront éliminées, les œuvres :

- ne correspondant pas aux conditions fixées par le règlement.
- illisibles.
- présentant un caractère raciste ou susceptible de porter atteinte à l'intégrité morale de quiconque.

Les décisions du Jury seront définitives et ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

ARTICLE 8 : LES OBLIGATIONS DES LAUREATS

Les lauréats autorisent la diffusion de leur œuvre sur le site internet d'Orléans Métropole, sur celui de l'ASELQO ou sur tous autres sites.

ARTICLE 9 : LA PRESENCE DES CANDIDATS

La présence des candidats est obligatoire pour présenter leur œuvre lors du « FESTIV'ASSOS » le 20 mai 2017 Place Sainte Beuve/Maison des Associations de La Source. Un courriel précisant les horaires sera transmis aux candidats.

ARTICLE 10 : LA PARTICIPATION

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement. L'ASELQO la Source est seule habilitée à régler les points non prévus au règlement.

ARTICLE 11 : INFORMATIONS GENERALES

L'ASELQO la Source se réserve le droit d'annuler ou de modifier le présent concours s'il estime que les circonstances l'exigent sans qu'il y ait possibilité de recours. En la matière, il ne pourra être l'objet d'aucune réclamation visant à engager sa responsabilité. Les candidats seront informés de ces modifications ou annulations par une information diffusée sur le site web de la Mairie d'Orléans (www.orleans-metropole.fr).